

**Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal
du mardi 28 avril 2026 à 18h30**

Présents : Jean-Luc AUDIT, Sandrine MARQUAY, Jean-Marie TEYSSANDIER , Stéphanie BERBESSOU, Remy MARTINEAU, Margot LE PROVOST, Sarissa KUSTERS, Thibault LABARBE,, Chantal PRUNIS, Grégory LIABOT

Absente excusée : Elisabeth GIROU CHAUMEL

Secrétaire de séance : Stéphanie BERBESSOU

Ce mardi 28 avril 2026 est le 3eme conseil municipal de la nouvelle équipe municipale présidée par Monsieur Jean-Luc AUDIT, élu Maire le 20 mars dernier.
La séance est ouverte à 18H40.

Approbation du compte-rendu de Conseil Municipal du 7 avril 2026

Le compte-rendu a été envoyé à l'ensemble des conseillers avant la réunion et il est approuvé à l'unanimité.

Délibération N°13 : Subventions attribuées aux Associations pour 2026

Après avoir étudié le cas de chaque association, le Conseil Municipal propose de voter les montants ci-dessous pour l'année 2026

<u>Pour les associations municipales :</u>	Subventions 2025 Pour information	Subventions 2026
- Société de Chasse	700.00 €	700.00 €
- Les amis de Saint Vincent	700.00 €	700.00 €
-719 de la Plaine aux coteaux	0.00 €	700.00 €
<u>Pour les associations non –municipales :</u>		
- Amicale des Pompiers	55.00 €	155.00 €
- APAJH du Périgord Noir	150.00 €	150.00 €
- Fondation du Patrimoine	100.00 €	100.00 €
- Festival des jeux du théâtre Sarlat	100.00 €	100.00 €
- la Gazalienne EHPAD	100.00 €	100.00 €
Chats Libres	300.00 €	100.00 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'adopter cette délibération.

Délibération N°14 : Vote du taux des taxes pour l'année 2026

Pour rappel, il n'y a eu aucune augmentation des différents taux depuis plusieurs années, Il est proposé au conseil municipal de continuer dans cette perspective en maintenant les taux comme les années précédentes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide les taux suivant pour l'année 2026

- Taxe Foncière (Bâti) : 35.41 %
- Taxe Foncière (Non Bâti) : 50.70 %
- Taxe d'Habitation : 11.43 %

1. C.F.U 2025

Délibérations N°15 et 16 : Validation du CFU budget Principal année 2025 et validation de l'affectation du résultat 2025 sur le Budget principal 2026

Le CFU 2025 a été envoyé à tous les membres du conseil municipal et est présenté en séance par Monsieur le Maire.

Le Maire n'étant pas autorisé à prendre part au vote, celui-ci quitte la salle et la séance est présidée par Sandrine MARQUAY, 1e adjointe afin de procéder au vote.

La délibération N°15 est adoptée à l'unanimité par les conseillers municipaux et les adjoints. Conformément à la loi, le Maire n'a pas pris part au vote.

Le compte financier du Budget principal 2025 est ensuite présenté en détail

Le Maire n'étant pas autorisé à prendre part au vote, celui-ci quitte à nouveau la salle et la séance est présidée par Sandrine MARQUAY, 1e adjointe afin de procéder au vote.

La délibération N°16 est adoptée à l'unanimité par les conseillers municipaux et les adjoints. Conformément à la loi, le Maire n'a pas pris part au vote.

2. Budget principal 2026

Délibération N°21: Vote du Budget principal 2026

Après avoir discuté du Budget Principal 2026, chapitre par chapitre et article par article, le Conseil Municipal a procédé à son vote à l'unanimité.

Il l'a arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses € 460 610.90
- Recettes € 460 610.90

SECTION D' INVESTISSEMENT :

- Dépenses € 379 057.74
- Recettes € 379 057.74

3. Budget Adduction d'eau Potable

Délibérations N°17et 18 : Validation du CFU budget AEP année 2025 et Affectation du résultat 2025 sur Budget annexe AEP 2026

Le CFU AEP 2025 a été envoyé à tous les membres du conseil municipal et est présenté en séance par Monsieur le Maire.

Le Maire n'étant pas autorisé à prendre part au vote, celui-ci quitte la salle et la séance est présidée par Sandrine MARQUAY, 1e adjointe afin de procéder au vote.

La délibération N°17 validant les comptes est adoptée à l'unanimité par les conseillers municipaux et les adjoints. Conformément à la loi, le Maire n'a pas pris part au vote.

Le compte financier AEP 2025 est ensuite présenté en détail afin de valider l'affectation du résultat.

Le Maire n'étant pas autorisé à prendre part au vote, celui-ci quitte à nouveau la salle et la séance est présidée par Sandrine MARQUAY, 1e adjointe afin de procéder au vote.

La délibération N°18 est adoptée à l'unanimité par les conseillers municipaux et les adjoints. Conformément à la loi, le Maire n'a pas pris part au vote.**Délibération N°22 : Vote du budget AEP 2026**

Après avoir discuté du Budget annexe AEP 2026, chapitre par chapitre et article par article, le Conseil Municipal a procédé à son vote à l'unanimité.

4. Budget Assainissement

Délibérations N°19 et 20 : Validation du CFU budget Assainissement année 2025 et Affectation du résultat 2025

sur le Budget annexe Assainissement 2026

Le CFU annexe Assainissement a été envoyé à tous les membres du conseil municipal et est présenté en séance par Monsieur le Maire.

Le Maire n'étant pas autorisé à prendre part au vote, celui-ci quitte la salle et la séance est présidée par Sandrine MARQUAY, 1e adjointe afin de procéder au vote.

La délibération N°19 validant les comptes 2025 est adoptée à l'unanimité par les conseillers municipaux et les adjoints. Conformément à la loi, le Maire n'a pas pris part au vote.

Le compte financier Assainissement 2025 est ensuite présenté en détail afin de valider l'affectation du résultat.

Le Maire n'étant pas autorisé à prendre part au vote, celui-ci quitte à nouveau la salle et la séance est présidée par Sandrine MARQUAY, 1e adjointe afin de procéder au vote.

La délibération N°20 concernant l'affectation du résultat est adoptée à l'unanimité par les conseillers municipaux et les adjoints. Conformément à la loi, le Maire n'a pas pris part au vote.

Délibération N°23 : vote du Budget assainissement 2026

Après avoir discuté du Budget annexe ASSAINISSEMENT 2026, chapitre par chapitre et article par article, le Conseil Municipal a procédé à son vote à l'unanimité.

5. Commission communale des impôts directs

Délibération N°24 : Renouvellement des membres de la CCID : Commission Communale des Impôts Directs

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Celle-ci est composée

- Du Maire ou d'un adjoint délégué, Président de la commission
- De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population est inférieure à 2 000 habitants.
- La commune doit proposer une liste de 24 personnes . Celle-ci est adoptée par le conseil municipal à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H10

Prochaine réunion du conseil municipal le **vendredi 5 juin à 18h00**.

Nom – Prénom	Emargement
Jean-Luc AUDIT	
Sandrine MARQUAY	
Remy MARTINEAU	
Stéphanie BERBESSOU	
Jean-Marie TEYSSANDIER	
Margot LE PROVOST	
Grégory LIABOT	
Sarissa KUSTERS	
Thibault LABARBE	
Elisabeth GIROU CHAUMEL a donné procuration à Remy MARTINEAU	
Chantal PRUNIS	